

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

550^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 6 août 2018, à 19 h, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Yves Vinette, conseiller
M. Francis Perron, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
Mme Elizabeth Faucher, conseillère
Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Gérald Bilodeau, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Monsieur Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE RÉFLEXION

2018.08.214

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

- A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)**
1. Moment de réflexion
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018
 4. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018
- B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)**
1. Liste des comptes à payer
 2. Encaissements pour le mois de juillet 2018
 3. Approbation des écritures de journal général de juin 2018
- C. Administration générale**
1. Dépôts de documents
 - 1.1. Consommation électrique
 - 1.2. Consommation d'eau
 - 1.3. MMQ – Ristourne 2017
 2. Correspondance
 - 2.1. Appartenance Mauricie – Achat de calendriers
 - 2.2. Comité Autos Motos Anciennes La Pérade – Demande de prêt de matériel
 - 2.3. Séminaire Saint-Joseph – Demande de commandite
 3. Fin d'emploi – Étudiant
 4. Congrès FQM – Inscription

5. Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes – Désignation d'un répondant et matière d'accommodement

D. Contrat et appels d'offres

1. SPI – Appareil respiratoire – Autorisation de la dépense
2. Entretien du site des neiges usées – Octroi du contrat
3. Porte de garage – Fourniture et installation – Octroi du contrat
4. Tracteur pour déneigement – Acceptation de la soumission
5. Enseigne lumineuse – Acceptation de la soumission

E. Avis de motion

1. Règlement 2018-387 décrétant un emprunt parapluie pour des infrastructures et l'achat de véhicules

F. Adoption de règlement

1. Règlement 2018-385 modifiant le règlement de zonage – Résultat de l'ouverture du registre – Suivi

G. Sécurité publique

H. Travaux publics

I. Hygiène du milieu

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

1. Période de question portant sur la demande de dérogation mineure numéro 18-06 – 490, rue Gamelin – Régulariser une construction d'un abri d'auto situé à 1,04 mètre de la ligne latérale ne respectant pas la distance prescrite de 2 mètres
2. Dérogation mineure 18-06 – Décision
3. Demande de PIIA – 480, rue Sainte-Anne – Refaire une partie de l'avant-toit d'une galerie et amélioration de la façade du bâtiment

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)

1. Fêtes Champêtres

L. Divers

- 1.
- 2.
- 3.

M. Rapport des comités

N. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

2018.08.215

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2018 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

Aucune.

GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)

2018.08.216

LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer d'une somme de 259 014,74 \$.

Liste des comptes payés	76 680,99 \$;
Liste des comptes à payer	88 615,03 \$;
Liste des salaires (6 semaines)	104 282,70 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

ENCAISSEMENTS DU MOIS DE JUILLET 2018

Les encaissements du mois de juillet sont de 530 332,23 \$.

2018.08.217

APPROBATION DES ÉCRITURES DE JOURNAL GÉNÉRAL DE JUIN 2018

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les écritures de journal général du mois de juin 2018.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR (15 minutes)

- Route à Raymond;
- Virée Île-du-Large;
- Mouettes sur le terrain du Métro.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔTS DE DOCUMENTS

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

CONSOMMATION D'EAU

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau.

CORRESPONDANCE

2018.08.218

APPARTENANCE MAURICIE – ACHAT DE CALENDRIERS

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense en vue de l'achat de cinq (5) calendriers historiques 2019, produits par « Appartenance Mauricie – Société d'histoire régionale » pour un montant de 50 \$.

Adoptée.

2018.08.219

COMITÉ AUTOS MOTOS ANCIENNES LA PÉRADE – DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL

CONSIDÉRANT QUE le Comité autos motos anciennes la Pérade qui organise une exposition de motos et voitures anciennes les 25 et 26 août prochain demande à la municipalité le prêt de matériel et de personnel pour l'organisation de son exposition;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 du règlement 2015-353 sur la tarification des services municipaux, la municipalité peut offrir la gratuité de ses services;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à octroyer le prêt de matériel et de personnel gratuitement pour l'organisation de l'exposition de motos et voitures anciennes les 25 et 26 août 2018.

Adoptée.

2018.08.220

SÉMINAIRE SAINT-JOSEPH – DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT QUE le Séminaire Saint-Joseph est un des principaux locataires de l'aréna de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le séminaire désire produire un dépliant qui sera distribué à 20 000 exemplaires lors des parties et tournées de la ligue de hockey préparatoire scolaire;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter une visibilité, sous la forme du format d'une carte d'affaires, dans le dépliant de la ligue préparatoire scolaire du Séminaire Saint-Joseph, au montant de 250 \$.

Adoptée.

2018.08.221

FIN D'EMPLOI – ÉTUDIANT

CONSIDÉRANT QUE le travail d'un des étudiants affecté à l'entretien des terrains et des parcs a été jugé insatisfaisant malgré la signification des attentes de l'employeur;

CONSIDÉRANT QUE l'employé est en période de probation et que l'employeur peut mettre fin au lien d'emploi à son gré;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers de mettre fin au lien d'emploi avec l'employé.

Adoptée.

2018.08.222

CONGRÈS FQM – INSCRIPTION

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que les membres du personnel de la Municipalité reçoivent de la formation et soient au courant des derniers développements dans leur secteur d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités est un moment privilégié pour l'échange et la formation dans le secteur municipal;

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à assister au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu du 20 au 22 septembre 2018, en la ville de Montréal, au coût de 780,00 \$, plus taxes et d'autoriser les frais inhérents liés à cette activité conformément aux dispositions du *Règlement concernant les frais de représentation et de déplacement des élus municipaux et des employés* en vigueur à la municipalité.

Adoptée.

2018.08.223

LOI FAVORISANT LE RESPECT DE LA NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DE L'ÉTAT ET VISANT NOTAMMENT À ENCADRER LES DEMANDES D'ACCOMMODEMENTS POUR UN MOTIF RELIGIEUX DANS CERTAINS ORGANISMES – DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT ET MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 62 prévoit que le conseil municipal doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodements;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer le directeur général à titre de répondant en matière d'accommodement.

Adoptée.

CONTRAT ET APPELS D'OFFRES

2018.08.224

SPI – APPAREIL RESPIRATOIRE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mis en place un plan de renouvellement de ses équipements pour le service de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT QU'UN officier du service a contacté divers fournisseurs afin de comparer les prix et que l'entreprise Protection incendie CFS ltée offre le meilleur prix;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense de 10 490 \$, avant toutes les taxes applicables, pour l'achat de deux (2) appareils respiratoires MSA G1 et deux (2) masques Facial G1, auprès de la firme Protection incendie CFS ltée.

Adoptée.

2018.08.225

ENTRETIEN DU SITE DES NEIGES USÉES – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur qui procède au déneigement des voies de circulation de la municipalité a déposé une offre afin de procéder à l'entretien de notre site des neiges usées et que cette offre est jugée acceptable;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat d'entretien du site des neiges usées, pour une période de trois (3) ans, à l'entreprise Rivard et frères inc., et ce pour un montant de 18 600 \$ avant toutes les taxes applicables réparties comme suit : 6 000 \$ pour la saison 2018-2019, 6 200 \$ pour la saison 2019-2020 et 6 400 \$ pour la saison 2020-2021.

Adoptée.

2018.08.226

PORTE DE GARAGE – FOURNITURE ET INSTALLATION – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) firmes de la région ont été contactées en vue de l'octroi du contrat en vue de fournir et d'installer trois (3) nouvelles portes de garage au garage municipal;

CONSIDÉRANT QU'une seule firme a déposé une offre formelle pour effectuer les travaux et que cette soumission est jugée acceptable;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation de trois portes de garage tel que défini à la soumission DH20718-2 de la firme Portes LG Rénovation, pour un montant de 8 965 \$, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2018.08.227

TRACTEUR POUR DÉNEIGEMENT – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été déposées pour la fourniture d'un tracteur afin de procéder au déneigement des trottoirs de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'évaluation des deux soumissions, la proposition de la firme Lafrenière Tracteurs est celle qui répond le mieux aux exigences de la municipalité;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de la firme Lafrenière Tracteurs pour la fourniture d'un tracteur Kubota, d'une lame frontale, d'un souffleur à neige Pronovost et d'un épandeur de sable et sel pour un montant de 39 100 \$, avant toutes les taxes applicables tel que détaillé dans la soumission déposée par la firme le tout étant conditionnel à l'approbation par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Organisation du Territoire (MAMOT) et de la population du règlement d'emprunt 2018-387.

Adoptée.

2018.08.228

ENSEIGNE LUMINEUSE – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se doter d'une enseigne numérique afin de diffuser des informations sur les activités de la municipalité aux résidents et aux visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le projet est finançable, en partie, par le pacte rural selon les critères établis;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission 1032055A de la firme Libertévision pour la fourniture des composantes et l'installation d'une enseigne lumineuse, au montant de 55 834 \$ avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 2018-387 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT PARAPLUIE POUR DES INFRASTRUCTURES ET L'ACHAT DE VÉHICULES

La conseillère Germaine Leboeuf donne avis de motion et présente un projet de règlement, en vue de son adoption à une séance ultérieure, du règlement numéro 2018-387 décrétant des dépenses en immobilisations et en véhicules et un emprunt de 132 750 \$.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

2018.08.229

RÈGLEMENT 2018-385 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE – RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DU REGISTRE – SUIVI

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture du registre portant sur le règlement 2018-385 modifiant le règlement de zonage, 18 des 23 personnes pouvant signer le registre l'ont fait en vue de demander un référendum sur le projet de modification du règlement de zonage;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas tenir de référendum portant sur le règlement 2018-385 et de retirer ce projet de règlement.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

PÉRIODE DE QUESTION PORTANT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 18-06 - 490, RUE GAMELIN – RÉGULARISER UNE CONSTRUCTION D'UN ABRI D'AUTO SITUÉ À 1,04 MÈTRE DE LA LIGNE LATÉRALE NE RESPECTANT PAS LA DISTANCE PRESCRITE DE 2 MÈTRES

La conseillère Nancy Benoît présente la demande de dérogation mineure et fait part des recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Aucune question du public suite à la présentation.

2018.08.230

DÉROGATION MINEURE 18-06 – DÉCISION

CONSIDÉRANT QUE le CCU a émis un avis favorable au projet avec des recommandations;

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure 18-06 régularisant une construction d'un abri d'auto situé à 1,04 mètre de la ligne latérale alors que la norme est de 2 mètres conditionnels à l'enlèvement des deux portes de garage ajouté à l'abri, après la construction de ce dernier, de procéder au givrage des deux fenêtres se trouvant sur le mur latéral et à rendre tout autre bâtiment accessoire se trouvant sur le terrain conforme à la réglementation municipale.

Adoptée.

2018.08.231

DEMANDE DE PIIA – 480, RUE SAINTE-ANNE – REFAIRE UNE PARTIE DE L'AVANT-TOIT D'UNE GALERIE ET AMÉLIORATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT

CONSIDÉRANT QUE le CCU a émis un avis favorable au projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet va améliorer le bâtiment par les rénovations proposées;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le projet de PIIA du 480, rue Sainte-Anne tel que déposé.

Adoptée.

LOISIR ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)

2018.08.232

FÊTES CHAMPÊTRES

CONSIDÉRANT QUE lors d'adoption du budget, une contribution financière de 2 500 \$ a été prévue pour le projet de fêtes champêtres;

CONSIDÉRANT QUE le projet se tiendra les 11 et 12 août prochain;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers de verser la contribution financière de 2 500 \$ à l'organisme les Fêtes Champêtres.

Adoptée.

DIVERS

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES (15 minutes)

Aucune question du public.

RAPPORT DES COMITÉS

- Politique familiale;
- SDE;
- Fibre optique avec la MRC.

2018.08.233

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 19 h 47.

Adoptée.

/Diane Aubut/
Mairesse

/Jacques Taillefer/
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/Diane Aubut/
Mairesse